Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_47-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2026

Convocation du :	25 mars 2026	
Date d'affichage :	25 mars 2026	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		22
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/47 (Nomenclature 5.3)

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Étaient présents :

CHASTEL Olivier, THERIN Emmanuel, MICHEL Astrid, PREAUCHAT Gaëtan, CADIOU Marion, HYMERY Sébastien, FRENETTE Philippe, PORTIER Gérard, HESRY Michel, RAOUL Laëtitia, DUPLESSY Claire, KHAMAROU Hela, DUBUS Armand, VINATIER Frédéric, ROUSSEAU Patricia, SIMON Selma, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, GUILLOU-COROUGE Françoise, AUBRY Isabelle, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas.

Absent excusé :

CHATTARD-GISSEROT Thibault

Procuration : CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Pauline RUEN.

Désignation des membres des commissions municipales

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_47-DE

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

Olivier CHASTEL expose au conseil municipal la possibilité de créer des commissions municipales composées de conseillers municipaux qui peuvent instruire et donner des avis sur les affaires communales. Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.
Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.
Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président dans le cadre du règlement intérieur qui sera prochainement adopté par l'assemblée.
Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.
Elles statuent à la majorité des membres présents, le Maire étant président de droit de ces commissions municipales.

Il est proposé de constituer les commissions suivantes à la proportionnelle (6 membres de la majorité et 2 membres de la minorité) :

Commission finances
Composée de Astrid MICHEL, Armand DUBUS, Selma SIMON, Emmanuel THERIN, Sébastien HYMERY, Philippe FRENETTE, Thibault CHATTARD-GISSEROT et Nicolas CARRO

Commission vie associative, culturelle et sportive
Composée de Gaëtan PREAUCHAT, Marion CADIOU, Frédéric VINATIER, Gérard PORTIER, Michel HESRY, Selma SIMON, Isabelle AUBRY et Bertrand QUEMARD

Commission communication
Composée de Gaëtan PREAUCHAT, Suzon ROUVRAIS, Hela KHAMAROU, Sébastien HYMERY, Marion CADIOU, Pauline RUEN, Isabelle AUBRY et Bertrand QUEMARD

Commission urbanisme et patrimoine
Composée de Pauline RUEN, Emmanuel THERIN, Frédéric VINATIER, Philippe FRENETTE, Suzon ROUVRAIS, Patricia ROUSSEAU, Françoise GUILLOU-COROUGE et Nicolas CARRO

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_47-DE

Commission travaux, aménagement et développement durable
Composée de Emmanuel THERIN, Armand DUBUS, Frédéric VINATIER, Patricia ROUSSEAU, Suzon ROUVRAIS, Pauline RUEN, Isabelle AUBRY et Françoise GUILLOU-COROUGE

Commission économie et tourisme
Composée de Sébastien HYMERY, Philippe FRENETTE, Suzon ROUVRAIS, Armand DUBUS, Marion CADIOU, Hela KHAMAROU, Thibault CHATTARD-GISSEROT et Bertrand QUEMARD

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la création et la composition des commissions municipales définies ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pauline RUEN